

## PIÈCES REQUISES À L'APPUI DU FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION / D'ENREGISTREMENT

### Type "a": Autorisation d'exercer en tant que médecin sous sa propre responsabilité selon l'art. 56 al. 1 et 2 LS

Faire une demande au Service de la Santé publique (SCSP) au moyen du formulaire ad hoc disponible sur le site web du SCSP en y joignant les annexes suivantes:

#### Procédure ordinaire

1. Curriculum vitae actualisé
2. Original ou copie certifiée conforme des titres de formation requis pour la profession de médecin selon la législation cantonale; pour les titres de formation étrangers, l'original ou une copie certifiée conforme des attestations de reconnaissance ou d'équivalence établies par l'instance suisse compétente (MEBEKO)
3. Original ou copie certifiée conforme du ou des titre-s postgrade-s; pour les titres postgrades étrangers, l'original ou une copie certifiée conforme des attestations de reconnaissance établies par l'instance compétente
4. Original d'un extrait récent (3 mois au plus) du casier judiciaire suisse; si le-a candidat-e ne séjourne pas encore ou depuis moins de 5 ans en Suisse: les extraits originaux récents délivrés dans une langue nationale suisses ou en anglais par les autorités compétentes des pays où il/elle a séjourné pendant les 5 dernières années
5. Pour les étrangers : Original ou copie certifiée conforme des attestations récentes (3 mois au plus) de bonne conduite (« attestation de situation professionnelle », attestant la validité de l'autorisation et l'absence de mesures administratives et/ou disciplinaires ainsi que de procédures en cours visant une telle mesure) établies par les autorités compétentes des pays où le-a candidat-e a pratiqué sa profession, ou certificat de travail du ou des derniers employeurs
6. Certificat médical original récent (3 mois au plus) attestant de l'aptitude à exercer la profession par un médecin autorisé à pratiquer en Suisse
7. Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle ou déclaration de l'établissement dans lequel le-a candidat-e travaille attestant qu'il/elle est couvert-e par son assurance de responsabilité civile professionnelle (minimum Fr. 3'000'000.--)
8. Copie d'une pièce d'identité avec photo visible
9. Le cas échéant : Copie du permis de séjour

#### Procédure simplifiée

(applicable aux requérants titulaires d'une autorisation de pratique à titre indépendant / sous sa propre responsabilité délivrée par un autre canton)

1. Copies de toutes les autorisations de pratiquer délivrées par d'autres cantons
2. Original ou copie certifiée conforme des titres de formation requis pour la profession de médecin selon la législation cantonale; pour les titres de formation étrangers, l'original ou une copie certifiée conforme des attestations de reconnaissance ou d'équivalence établies par l'instance suisse compétente (MEBEKO)
3. Original d'un extrait récent (3 mois au plus) du casier judiciaire suisse
4. Original ou copie certifiée conforme des attestations récentes (3 mois au plus) de bonne conduite (« attestation de situation professionnelle », attestant la validité de l'autorisation et l'absence de mesures administratives et/ou disciplinaires ainsi que de procédures en cours visant une telle mesure) établies par les autorités des cantons ayant délivré une autorisation de pratique
5. Certificat médical original récent (3 mois au plus) attestant de l'aptitude à exercer la profession par un médecin autorisé à pratiquer en Suisse
6. Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle ou déclaration de l'établissement dans lequel le-a candidat-e travaille attestant qu'il /elle est couvert-e par son assurance de responsabilité civile professionnelle (minimum Fr. 3'000'000.--)
7. Le cas échéant : Copie du permis de séjour